L’ARABE ET LE FRANÇAIS AU TCHAD : POUR UNE EDUCATION MULTILINGUE

DE LA NÉCESSITÉ DE L’ÉCRITURE

Une empreinte de main dans une caverne, des peintures pariétales, rupestres dans une grotte, une succession de pierres, de statues ou de bois sacrificiels pour ordonner la pensée rituelle, etc.

Ce sont des traces qui indiquent que l’homme a cherché de tout temps, simplement ou individuellement ou collectivement, à fixer, à laisser des traces de son rapport avec le monde.

Après avoir maîtrisé le geste et la parole, l’homme a cherché à représenter graphiquement sa pensée. L’écriture est donc venue bien plus tard épouser et nullement supplanter cette tradition bien ancienne.

Toutefois, César signalait dans ses rapports de guerre contre les Gaulis que les druides gaulois qui maîtrisaient parfaitement l’écriture utilisaient l’alphabet grec (l’alphabet de César étant romain, latin) pour les comptes publics et privés. Mais les élèves admis à l’école de formation des druides (prêtres chargés des affaires judiciaires et pédagogiques) doivent mémoriser par cœur des milliers de vers, et l’ordre des mots y est très important : la religion druide ne permet pas de confier à l’écriture la doctrine de l’enseignement druide (cf. Astérix et Obélix).

Les druides refusent l’écriture latine des Romains qui les colonisent et les combattent. Ils adoptent l’écriture des Grecs mais uniquement pour les comptes. Le fond de la culture qui est la religion gauloise reste orale.

L’écriture est née d’une utilité : la notation comptable. Combien de sacs de blé, combien d’esclaves a-t-il fallu pour en arriver à l’écriture, dès lors que les formes orales existantes ne suffisaient plus ? Après les bâtons des comptables, on a ajouté des signes qui indiquaient désormais que ce symbole représentait un sac de blé et tel autre tant d’esclaves, hommes ou femmes.

L’écriture est un système de symboles adopté conventionnellement par une communauté. Elle permet à celle-ci de :

- conserver l’information ("La parole s’envole, les écrits restent", disait en somme Hampâté Ba) ;

- transmettre l'information (Les plantes médicinales disparaissent avec leurs vertus, les techniques de soins traditionnels se meurent, parce que tout est basé sur l'oral qui ne se transmet pas à n'importe qui) ;
- recevoir l'information (L'ingénieur qui a fabriqué la machine à café n'a pas besoin de se présenter dans tous les ménages qui l'on achetée pour en expliquer le mode d'emploi. Chacun lit la notice).

1. DU CHOIX DU SYSTÈME D'ÉCRITURE

L'arabe et la formation des lettres

alif
bâ
tâ
tâ (comme dans *thing*)
Ces lettres s'écrivent de la droite vers la gauche.

Le français et la formation des lettres

Prenons en guise d'exemple, comme pour l'arabe, les quatre premières lettres de l'alphabet français, respectivement en script puis en cursive :

script
a
b
c
d
cursive
a
b
c
d

Les cursives s'écrivent, contrairement à l'arabe, de la gauche vers la droite. Mais les scripts sont un mélange des deux directions. Pour rapprocher le plus possible l'inconnu (l'écriture) du connu prenons une courge (sphère) ou une calebasse (hémisphère) et un bâton (barre verticale) pour dessiner les quatre lettres suivantes :

a : hémisphère dessiné de gauche à droite + barre verticale
b : barre verticale + hémisphère dessiné de droite à gauche
c : hémisphère de gauche à droite, sans (-) barre verticale
d : hémisphère de droite à gauche + barre verticale

Le français et l'arabe utilisent les mêmes symboles simplifiés, les mêmes concepts théorisés que nous avons ramenés (aux fins d'alphabétisation fonctionnelle) aux éléments qui font l'environnement naturel de l'homme depuis la nuit des temps, le bâton et la calebasse ou la courge.

Dans l'écriture en script, tout dépend de la position de la calebasse et du bâton.

L'alphabet français a 26 lettres qui s'écrivent de la gauche vers la droite. L'alphabet arabe a 28 lettres qui s'écrivent de la droite vers la gauche.

En français (selon que la lettre est en cursive ou en script) et en arabe (selon la place que la lettre occupe dans le mot), la lettre change plus ou moins de forme.

2. QUEL BILINGUISME POUR L'ÉDUCATION DE BASE AU TCHAD ?

l'Etat tchadien, selon la Constitution, est bilingue français/arabe. Entendons-nous bien : il s'agit du français académique et non le français de l'ancien combattant, de l'arabe littéraire et non de l'arabe de Pirkolossou[1].

La langue officielle est, par définition, la langue utilisée dans l'administration et l'éducation.

L'enfant tchadien qui arrive pour la première fois à l'école formelle, qu'il vienne de Moundou ou de Sarh dans le sud tchadien à obédience francophone ou qu'il vienne d'Abéché ou d'Am-Timan à obédience arabophone ne parle ni ce français académique, ni cet arabe littéraire.

La conférence de l'UNESCO en 1951 sur les langues maternelles a préconisé l'utilisation de celles-ci dans le système éducatif.

Selon Unesco en effet, "l'enfant n'apprend bien que dans la langue qu'il maîtrise déjà", donc la langue maternelle. La langue maternelle doit être le support de son enseignement primaire. À un stade plus avancé et selon les contraintes de la communauté, il passera à d'autres langues.

3. QUESTIONS DE TERMINOLOGIE

Qu'entendons-nous par "langue", "dialecte" et "patois " ?

Par langue, on peut entendre soit :

1. un constituant charnu, mobile localisé dans la bouche ; autrement dit, la langue comme organe.

2. un système de signes vocaux qui permettent aux membres d'une communauté linguistique donnée de communiquer entre eux.

Il s'agit ici, en ce qui nous concerne, de la langue, outil de communication

Les ethnologues d'alors vont chercher à classifier les langues, pour catégoriser ceux qui les parlent. Ainsi, les langues à déclinaison comme le latin par exemple seraient complexes, élaborées, hiérarchisées, riches et donc appartenant à des hommes de race supérieure, de niveau social supérieur. Inversement, des langues à structure consonantique ou vocalique "bizarre" résonnent mal à l'oreille, semblent ne même pas posséder une grammaire : de telles langues, comme les langues africaines, ne peuvent être utilisées que par des sauvages, des sous hommes. On ne saurait les appeler des langues : ce sont des patois, des dialectes ; c'est ce que parlent les paysans, les ouvriers souvent illettrés.

Les linguistes, pour leur part, considèrent que tout système de communication verbale est une langue au-delà de toute considération raciale, de couleur de la peau, etc.

Le dialecte se définit comme une variante régionale ou sociale d'une même langue. Par exemple, le ngambay dans le Logone, le sar dans le Moyen-Chari, le gouley dans la Tandjilé, le barma dans le Chari Baguirmi, le Kouka, bilala et medogo dans le Batha, le kenga dans le Guéra, le sinyar dans le Ouaddaï sont les langues filles (ou dialectes) d'une seule et même langue mère, le Sara. Quand on parle d'un dialecte, c'est toujours par rapport à une langue mère. De manière générale, les langues mères n'existent plus, ne se parlent plus, ne sont plus des langues vivantes. Il n'y a que les langues filles qui se parlent. Aujourd'hui, plus

---

[1]Arabe dit de Bongor utilisé par le Chef de Canton Pirkolossou à la Conférence Nationale Souveraine tenue à N'Djaména en 1993.

personne ne parle le sara ; on parle ngambay, sar, kenga ou bilala. De la même manière, on ne parle plus couramment le latin ; on parle soit le français, l'italien, l'anglais, etc. qui sont les dialectes du latin.

L'appellation de "patois", à forte connotation péjorative, dépréciative, sert à désigner des langues qui sont peu ou mal représentées. Les linguistes n'utilisent pas ce terme.

LANGUE MATERNELLE, LANGUE NATIONALE, LANGUE OFFICIELLE

Le concept de langue maternelle tel que défini dans les recensements effectués successivement en Inde apparaît plutôt comme difficile à cerner. On observe de profonds changements, chronologiques, liés à une évolution de la pensée. Voici comment a été définie la notion de langue maternelle par les agents chargés des recensements de la population en Inde :

1881 : la langue parlée par l'enfant dès le berceau

1891 : la langue parlée par les parents

1901 : la langue couramment employée

1921 : la langue parlée par les parents

1961 : la langue parlée par la mère. Si celle-ci est décédée, la langue généralement employée au foyer.

En Europe Occidentale et en Slovénie, la tendance est plutôt différente :

1923 : la langue de la pensée

1934 : la langue de la culture

1951 : la langue employée couramment

1961 : la langue parlée à la maison.

On entend de prime abord par langue maternelle, la langue de la mère de l'enfant. Mais qu'advient-il alors lorsque la mère décède après l'accouchement et que l'enfant est élevé par ses parents paternels ? Les linguistes définissent alors la langue maternelle par la première langue acquise par l'enfant, quel que soit le contexte dans lequel il a grandi et quel que soit la ou les langues parlées par ses parents géniteurs. Mais alors, que dire à ces adultes vivant à N'Djaména qui vous répondent par exemple "Ma langue maternelle, c'est le bidyo. Mais maintenant, je l'ai presque oubliée. Je parle l'arabe".

Il convient de définir par "langue maternelle" la langue de haute compétence, la langue dans laquelle on s'exprime le mieux.

On appelle langues nationales, l'ensemble des langues parlées à l'intérieur d'un pays, outil de communication à l'intérieur d'une communauté autochtone. Le béri, le moundang, le foulfouldé sont des langues nationales tchadiennes. Mais le lingala parlé par les communautés zaïro-congolaises résidant au Tchad ou le sango parlé par les communautés centrafricaines vivant dans le Moyen-Chari par exemple ne sont pas des langues nationales tchadiennes. Elles le sont respectivement dans les deux Congo et en République Centrafricaine.

La langue officielle est la langue, nationale ou non, généralement écrite qui sert dans l'administration et l'éducation à l'intérieur d'un pays. Le français académique et l'arabe littéraire sont les langues officielles du Tchad ; tous deux sont des langues étrangères. Mais le français en France est une langue officielle en même temps qu'une langue nationale.

D'après Ferdinand de Saussure, la langue est un système de signes arbitraires. Pour un même concept ("arbre" par exemple), il y a des représentations

phonétiques différentes : kag (en sar) = cika (en kanembou) = eke (dans une autre langue) etc.

En langue écrite, il y a des signes, scripts dessinés. Ces signes sont graphiques.

En langue orale, il y a en exclusivité des signes sonores ou sons. Ces signes sont audibles.

4. DE L'ÉDUCATION DE BASE EN LANGUE MATERNELLE DANS UN CONTEXTE MULTILINGUE LM, LN, LO1 ET LO2

Beaucoup de pays ont expérimenté la méthode consistant à commencer l'éducation de base d'abord en langue maternelle ou nationale (LM, LN) avant de passer progressivement à l'une et l'autre des langues officielles en présence mais pratiquement aucun des pays n'a atteint ou réussi la phase de standardisation. Tous sont restés à la phase d'expérimentation.

Au Tchad, nous avons, en cours : l'expérience de Goundi dans la langue sar, pilotée par les jésuites de la Mission Catholique ; l'expérience de Sarh toujours dans la langue sar mais pilotée par la Coopération allemande GTZ et l'expérience d'alphabétisation en arabe à Massakory, pilotée par le Ministère de l'Education Nationale.

Certains pays africains ont un peu hâtivement, et surtout démagogiquement puisque sans préparation préalable, introduit les langues nationales dans tout le système éducatif pendant que seul le français, langue officielle, était maintenu dans les hautes sphères de communication. Aucun palier n'a été prévu pour les apprenants en langues nationales pour passer au français, langue officielle, langue de l'administration ; en d'autres termes : les langues nationales pour les Petits Nègres et le français de France pour les Nègres Blancs.

Les paliers auraient permis, non seulement aux apprenants en langues nationales de passer à la langue officielle mais aussi à ceux qui maîtrisent déjà la langue officielle et qui ne peuvent avoir accès à toute la richesse culturelle et scientifique que véhiculent les langues nationales de pouvoir s'alphabétiser dans leurs langues maternelles.

Le résultat des échecs dans les expérimentations conduisent inévitablement à un rejet total par la population d'une éducation de base en langues nationales.

LE CAS DU TCHAD

Par principe, toute langue a un arrière plan culturel suffisamment riche pour être apte à devenir un pivot pour l'enseignement multilingue.

Qu'entendons-nous par éducation bilingue dans un pays comme le Tchad où deux langues officielles sont en présence en matière d'éducation : l'arabe et le français ?

1. langue maternelle - > arabe littéraire
2. langue nationale - > arabe littéraire
3. langue maternelle - > français académique
4. langue nationale - > français académique
5. langue maternelle - > langue nationale
6. français académique - > arabe littéraire
7. arabe littéraire _> français académique

Admettons que nous adoptons le principe de l'Unesco qui voudrait que l'éducation de base se fasse en langue maternelle et/ou nationale, en tout cas dans la

langue que l'enfant parle déjà. L'enseignant, l'éducateur et globalement le système éducatif tchadien se retrouve dans un modèle d'éducation en contexte multilingue qui suivra ce schéma :

LM - > LN - > LO1 - > LO2
LM : langue maternelle
LN : langue nationale
LO1 : première langue officielle acquise
LO2 : seconde langue officielle acquise.

LO1 et LO2 correspondent, au Tchad, à l'arabe et au français selon la région où se trouve l'enfant ou selon le désir des parents d'envoyer leur progéniture dans une école arabophone ou francophone d'abord, pour une formation primaire.

La phase LM - > LN est souvent annulée dans la mesure où tous les enfants parlent déjà la langue dominante, la langue véhiculaire de la région avant d'aller à l'école. Cette langue véhiculaire est généralement considérée comme langue nationale servant d'outil à l'enseignement de base dans ladite région. C'est l'exemple du sar utilisé dans l'ancienne préfecture du Moyen-Chari à Sarh et Goundi par les expérimentations GTZ et Mission Catholique.

5. SAVOIR LIRE, ÉCRIRE ET CALCULER, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une réponse simple et banale : c'est être alphabétisé.

Une fois la lecture et l'écriture maîtrisée dans la langue maternelle, l'enfant tchadien apprendra l'arabe littéraire et/ou le français académique comme matière pour pouvoir les utiliser comme moyens d'acquisition des connaissances scientifiques.

Lire, ce n'est pas simplement reconnaître visuellement et vocalement des symboles écrits dans un livre comme « Mariam et Hamidou » ou sur une planche de bois à l'école coranique. Quand les yeux de l'enfant brillent quand il lit, c'est que l'enfant comprend ce qu'il lit ; qu'il commence à lire en prenant la phrase comme unité (méthode globale) ou en partant d'une unité de sens (méthode syllabique).

Lire, c'est se souvenir, se rappeler des expériences passées, partir du connu. Lire, c'est aussi apprendre, aller vers l'inconnu, préparer l'épanouissement, grandir en accumulant, assimiler des expériences nouvelles venues d'ailleurs.

Écrire, c'est retenir, fixer pour s'en souvenir soi-même. Écrire, c'est aussi proposer, innover, apprendre aux autres sans avoir besoin d'être à leurs côtés.

CONCLUSION

Le français académique et l'arabe littéraire : la dynamique linguistique au tchad

Si l'on n'y prend garde, le bilinguisme institutionnel au Tchad risque de se résumer à une quarantaine d'années de discours (révolutionnaires), de querelles inter ethniques, de bonnes intentions civilisatrices et de mauvaise foi religieuse. Sorti des églises et des mosquées, on court encore le risque de se retrouver devant une simple volonté technique des laboratoires de linguistique, de pédagogie et d'andragogie, de sociologie de prouver par la recherche et l'expérimentation, l'erreur ou la véracité des arguments en présence, arguments souvent plutôt politiques, religieux et économiques que vraiment pédagogiques.

Qu'il s'agisse du français ou de l'arabe, la langue est vivante : elle naît, vit et meurt. Elle mourra d'autant plus vite qu'elle manque de dynamique.

On ne peut se le cacher : l'arabe dialectal tchadien est parlé dans tout le nord du Tchad comme langue de grande communication et de prestige de plus en plus au sud avec beaucoup de fierté comme outil d'échange. Le Sara qui regroupe une trentaine de parlers intercompréhensibles est parlé dans tout le sud du Tchad.

Le français, langue de l'administration coloniale est parlé dans tout le Tchad. L'arabe littéraire, standardisé il y a à peine vingt ans, n'est parlé, écrit et lu que dans quelques sphères bien limitées. Il atteint (selon les statistiques) à peine 10 % de la population tchadienne.

Les francophones du Sud parlent l'arabe dialectal tchadien. Leurs enfants, à l'école, commencent à apprendre l'arabe littéraire comme matière au même titre que la biologie ou les mathématiques.

Les francophones du Nord, bien qu'arabophones (pour les anciens du Lycée franco-arabe d'Abéché) préfèrent s'exprimer en français, même entre eux. Ils n'ont recours à l'arabe littéraire qu'en cas de conflits à enjeux politiques ou religieux, simple volonté de chercher refuge dans un environnement arabo-islamique bien solidaire.

Il existe au Tchad un Centre d'Apprentissage de la Langue Française (CALF) pour les apprenants arabophones de la langue française ; seul moyen, selon eux (ce qui est une erreur) d'accéder aux hautes fonctions de l'administration. Il n'existe pas un tel centre pour les francophones désireux d'apprendre l'arabe littéraire, à part un centre privé tenu par des religieux catholiques.

L'arabe littéraire ne s'implantera au Tchad que par le travail des arabophones eux-mêmes. Ce ne sera ni par coups de Décrets ni par des prêches tendancieux. Nos enfants n'ont pas le choix : ils doivent être parfaitement bilingues, pour respecter la Constitution ou plutôt multilingues ; puisque la même Constitution accorde une place de choix à la promotion des langues nationales.

DJARANGAR DJITA Issa
Université de N'Djaména
d.djita@intnet.td

BIBLIOGRAPHIE

H. ATOUI
L'arabe, langue vivante, EDICEF, Paris, NEA, Abidjan-Dakar, 1978.
Henri COUDRAY
« Langue, religion, identité, pouvoir : le contentieux linguistique franco-arabe au Tchad », in *Tchad : contentieux linguistique arabe-français*, Collection Centre Al-Mouna, Imprimerie du Tchad, N'Djaména, 1998, pp. 19-65.
DJARANGAR DJITA Issa
"L'alphabet général des langues tchadiennes", Djarangar & al., in *Travaux de Linguistique Tchadienne*, n° 5, Université de N'Djaména, Tchad, 2000, pp. 51-60.
DJARANGAR DJITA Issa
« Les Hadjeray votent pour leurs langues nationales d'alphabétisation » in Revue *ANALYSES* n° 7, Département des Sciences du Langage, Université de Toulouse-le Mirail, France, 1999, pp. 99-123.
DJARANGAR DJITA Issa

« Quel bilinguisme pour l'éducation de base au Tchad ? », in *Tchad : contentieux linguistique arabe-français,* Collection Centre Al-Mouna, Imprimerie du Tchad, N'Djaména, 1998, pp. 87-100.

DJARANGAR DJITA Issa

« Quelques problèmes d'interférences dans l'apprentissage du français au Tchad : cas des apprenants bédjonde » in *Revue Nigériane d'Etudes Françaises (RENEF),* Lagos, vol. 1, n° 5, 1997, pp. 28-44.

DJARANGAR DJITA Issa

Détermination des langues nationales pour l'alphabétisation au Tchad, UNICEF-DAPLN (Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, Min. Éduc.), N'Djaména, 1993.

Adama OUANE, ed.

Vers une culture multilingue de l'éducation, Etudes de L'Institut de l'Unesco pour l'Education (IUE), Hambourg, Allemagne, 1995.